

14/5/2001.

INTERVIEW

Chaque lundi dans « La Tribune »

Pascal Lamy, commissaire européen
en charge de la concurrence :

→ file
Laferras

« Les règles de l'OMC doivent être revues »

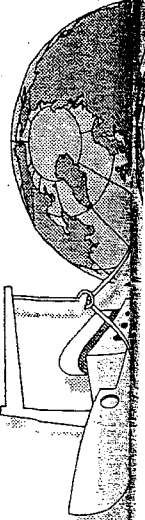
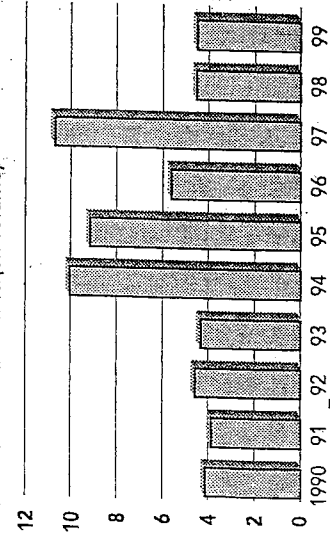
- aussi
par ajouter
aux Popils

AG

- La libéralisation des échanges est inutile si elle aboutit à la constitution de monopoles, estime Pascal Lamy.
- Concernant les normes sociales, le commissaire européen propose d'étudier ce problème dans un autre forum, plus large que l'OMC, avec l'Organisation internationale du travail.
- Au plan institutionnel européen, il considère que le cafoillage qui prévaut depuis huit ans

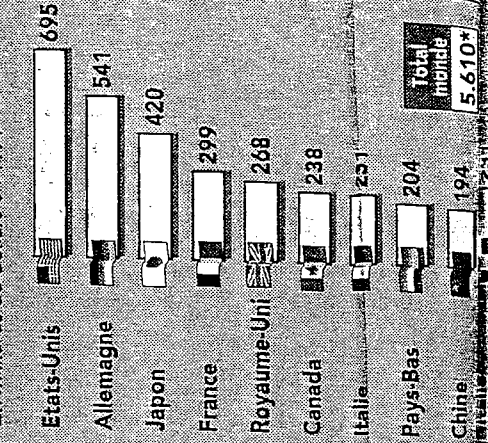
Le taux de croissance des exportations de biens dans le monde...

Variations annuelles en % (en volume)



... et les dix premiers pays exportateurs

En milliards de dollars en 1999

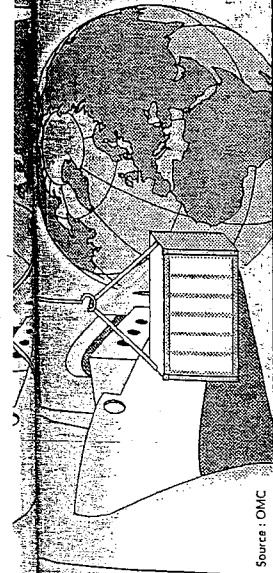


cadre de la procédure de « fast track », désormais rebaptisée « trade promotion act ».

Le président américain va-t-il l'obtenir ?

● Le fait que le président Bush l'ait demandé formellement au Congrès la semaine dernière est de bon augure mais rien ne le dit dans la mesure où les républicains n'ont pas la majorité absolue. Il va devoir trouver un accord avec les démocrates. Les questions environnementales et de normes sociales vont inévitablement resurgir. Une longue négociation politique se prépare ainsi à Washington pour définir le mandat de l'administration américaine en matière commerciale. Il reste six mois avant la réunion de Doha. J'espère que, d'ici là, nous aurons mis au point avec les Américains les grandes lignes d'un accord américain en matière commerciale.

qui prévoit...
montre que...
que le cafoillage
qui prévaut depuis huit ans
montre que « quand on
ne sait pas ce que l'on veut
faire, il ne se passe rien ».



Y compris part autres pays : 2336 millions

merciale. Il reste six mois avant la réunion de Doha. J'espère que, d'ici là, nous aurons mis au point avec les Américains les grandes lignes de l'agenda du round.

« La Tribune ». - L'Union européenne est en première ligne pour lancer un nouveau round de négociations à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Doha, en novembre prochain. Quelle est votre stratégie pour éviter un nouvel échec après celui de Seattle en novembre 1999 ?

Pascal Lamy. - Nous souhaitons jouer un rôle d'intermédiaire entre les Etats-Unis et les pays en voie de développement. Il faut établir un pont sur les sujets sur lesquels ils s'opposent : la propriété intellectuelle, les législations antidumping et les questions de normes environnementales... Nous sommes du Nord du point de vue de nos intérêts commerciaux mais nous avons une composante Sud importante dans notre politique commerciale et plus généralement dans notre politique extérieure.

Que proposez-vous aux pays en voie de développement (PVD) ?

En premier lieu, nous leur expliquons que, sur les sujets très sensibles à leurs yeux, il ne s'agit pas d'exiger d'eux des concessions. Car il est de l'intérêt des PVD d'établir un corpus de règles sur l'investissement, la concurrence. La libéralisation des échanges est inutile si elle aboutit à la constitution de monopoles ou de positions dominantes. Par rapport à Seattle, nous avons aussi assoupli nos positions et sommes prêts à faire certaines

« Nous souhaitons jouer un rôle d'intermédiaire entre les Etats-Unis et les pays en voie de développement. Il faut établir un pont sur les sujets sur lesquels ils s'opposent. »

concessions. Nous travaillons également dans d'autres domaines qui sont de leur intérêt afin de leur montrer que l'UE est sensible à leurs préoccupations d'où notre politique active pour faciliter l'accès aux médicaments pour ces pays afin de combattre les maladies transmissibles. Nous y sommes pour quelque chose dans les décisions récentes prises par des compagnies pharmaceutiques de réduire leurs prix pour ces pays. Et nous aurons la possibilité d'approfondir notre dialogue avec les pays les plus pauvres lors de la conférence de la Cnuced qui se tient à Bruxelles cette semaine.

l'OMC d'ici quelques mois mais sa ratification par tous les pays membres va prendre du temps. Par conséquent, la Chine n'est pas sûre de participer aux négociations de Doha en novembre prochain, si un round commence effectivement à ce moment. Pour son entrée à l'OMC, tout est réglé à l'exception de deux points. Le premier concerne les Américains : ces derniers souhaitent que les Chinois renoncent à tout ou partie des subventions agricoles que l'OMC accorde aux PVD. Deuxièmement, nous voulons, avec les Etats-Unis, plus de transparence dans la législation concernant les activités de service.

Même sur l'accès au marché agricole européen ?

Absolument. Dans le cadre d'un cycle, il est toujours plus facile de trouver des compromis : chacun peut y trouver son compte. Les réformes de la politique agricole commune, qui doivent être réexaminées l'an prochain, nous y aideront. Elles vont dans un sens qui simplifiera les négociations à l'OMC. Les PVD y trouveront leur compte. Concernant les normes sociales, nous proposons de traiter ce problème dans un cadre comprenant l'OMC mais aussi l'Organisation internationale du travail, par exemple.

La Chine participera-t-elle à ce round ?

Pékin devrait officiellement signer son accord d'adhésion à

Au sommet des Amériques, à Québec, George Bush a relancé la création d'une immense zone de libre-échange panaméricaine (ZLEA). Si le projet parvient à son terme, comment l'Union européenne peut-elle éviter d'être exclue du commerce intra-américain ?

Nous nous devons, en effet, d'être très vigilants. La ZLEA, si elle se réalise, va créer des effets de leadership au profit de Washington, des effets de « porte-feuille ». L'essentiel ne concerne pas tant la libéralisation commerciale mais l'ensemble de règles, de standards et de normes qui accompagne aujourd'hui la mise en place d'un accord de libre-échange régional. Dans le cadre de la zone panaméricaine, les Etats-Unis ont l'opportunité d'étendre leur système réglementaire à l'ensemble du continent, ce qui poserait à terme un problème sérieux à l'Union européenne. Cela dit, nous sommes en négociation avec le Chili et avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) depuis plus d'un an pour signer des

sur Radio Classique une personnalité commente l'actualité

accords d'association, qui nous offrent les mêmes opportunités. Rappelons aussi que l'UE est déjà le premier partenaire commercial et investisseur du Mercosur devant les Etats-Unis.

Comment l'Union européenne peut-elle s'adapter à cette nouvelle donne ?

« Nous sommes en concurrence avec les Etats-Unis. Sur l'agriculture, les services, les régimes d'investissement, de propriété intellectuelle, d'ouverture des marchés publics, les enclères vont monter. Finalement, les Etats du cône sud vont devoir décider quel type d'équilibre « géo-économico-politique » entre les Etats-Unis et l'Europe ils souhaitent. Mais la négociation de la ZLEA va prendre du temps. Et même si ce projet réussit, il ne s'agit que d'une zone de libre-échange et non d'un marché unique. Les 34 Etats qui vont la composer ne vont pas soudainement se mettre à parler d'une seule voix dans les instances internationales.

Cette multiplication des accords régionaux ne risque-t-elle pas de nuire à la libéralisation multilatérale dans le cadre de l'OMC ?

« Cette question n'est pas nouvelle. En fait, tout dépend de l'articulation entre les deux systèmes. Ce ne sera jamais ou tout l'un ou tout l'autre. L'option régionale est relativement plus facile parce qu'elle repose sur des convergences de règles dans le cadre de cultures, de langues, d'histoires et de géographies communes... Si vous voulez

Le bouclier

A 54 ans, celui que l'on a surnommé « l'Exocet » ou « le Parachutiste » mais qui se reconnaît plutôt en « marathonnier » et pratique toujours le jogging quotidien, n'en est pas à sa première

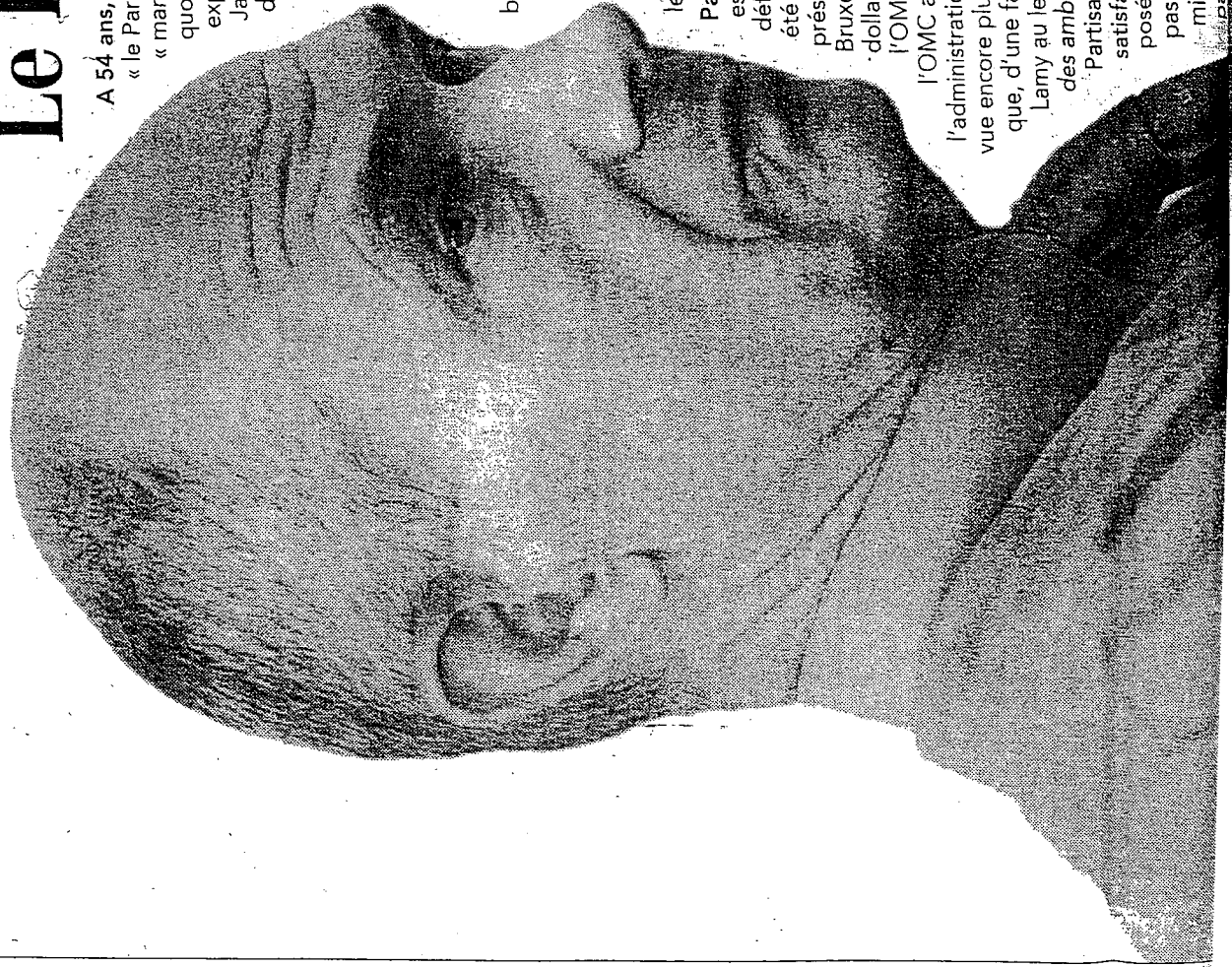
expérience à la Commission de Bruxelles.

Jacques Delors, avec qui Pascal Lamy avait déjà travaillé au ministère des Finances, l'avait appelé pour diriger son cabinet à la présidence de la Commission, en 1985.

C'est donc un retour aux affaires européennes pour ce grand commis de l'Etat, inspecteur des finances passé par l'HEC, que Jean Peyrelevade avait appelé à son côté au Crédit Lyonnais pour être la cheville ouvrière du redressement de la banque. Et un retour à un poste fortement exposé, puisqu'il figure en première ligne face au bulldozer américain pour défendre les intérêts d'une Union européenne encore jeune et mal organisée par manque de solidarité entre les quinze.

Pascal Lamy dans son rôle de « bouclier »
est vite passé à l'action, qu'il s'agisse de défendre la banane, pour laquelle un accord a été conclu, ou de dénoncer les subventions présumées aux exportations américaines. Bruxelles réclamant à Washington 4 milliards de dollars de sanctions dans une plainte déposée à l'OMC. Le problème pour l'Europe étant que l'OMC a du mal à s'imposer aux Etats-Unis, que l'administration Bush pourrait se révéler de ce point de vue encore plus retorse que l'administration Clinton et que, d'une façon générale, comme le soulignait Pascal Lamy au lendemain du fiasco de Seattle, « l'OMC a des ambitions qui excèdent ses possibilités ».

Partisan du libre échange mais pas forcément satisfait des réponses apportées aux questions posées par la mondialisation et ne redoutant pas le débat public avec ses adversaires, il milite pour développer le commerce avec les



Et les pays pauvres, parallèlement à l'aide et non

phie communes. Si vous voulez faire un accord « ciel ouvert » au sein du Mercosur, ce n'est pas très difficile. En revanche, au niveau multilatéral, cela va être infernal.

La négociation commerciale est, de fait, l'expression de préférences collectives. D'où l'intérêt de la proximité. Cependant, si vous favorisez trop la libéralisation régionale, avec la multiplication de systèmes « locaux », le jour où vous voulez passer à l'échelle multilatérale, vous vous heurtez à ce que vous avez instauré dans votre système régional.

Pourquoi alors des négociations multilatérales ?

● Le multilatéral offre de plus grandes opportunités. Et il égalise davantage les rapports de force. Pour l'Union européenne, la priorité reste le multilatéral et la constitution d'un socle de libéralisation universelle. L'option régionale ou bilatérale constitue un plus pour augmenter des parts de marché ou regagner du terrain perdu comme avec l'accord conclu par l'Union européenne avec le Mexique pour compenser les effets de l'Alena (Etats-Unis, Canada, Mexique).

La mondialisation est souvent mal perçue et vécue dans les opinions publiques. Comment peut-on mieux encadrer la mondialisation ? Quel peut-être le rôle de la Commission européenne ?

● Le commerce est toujours à l'avant-garde de la globalisation. Au niveau européen, il faut se mettre d'accord sur les contours du champ social. La réglementation doit être là pour vérifier dans quelles conditions économiques et sociales sont décidées et appliquées les restructurations. Il existe déjà des standards minimaux au niveau de l'Union.

Pour ma part, je suis en faveur de les relever. Mais la priorité doit être, selon moi, la négociation, qui doit être du ressort des partenaires sociaux y compris au niveau européen, et moins du ressort de la loi comme on a trop souvent tendance à le penser en France.

Le chancelier allemand, Gerhard Schröder, a proposé une réforme profonde des institutions européennes. Partagez-vous cette vision fédéraliste, avec la transformation de la Commission en un gouvernement européen et du Conseil en une seconde chambre représentant les Etats nationaux européens ?

● La charrie institutionnelle (les institutions) ne doit pas être mise devant le bœuf (le projet politique européen). Et le plus nouveau dans

« L'Union européenne, comptant désormais quinze Etats membres, est plus difficile à gérer et les politiques plus complexes à mettre en place. »

DEMARIE
Dans les coulisses
du pôle financier

les idées du chancelier n'est pas son schéma institutionnel, mais le peu de place qu'il laisse aux politiques de l'Union exprimant la solidarité entre Etats ou régions. Sur ce point il est sûr qu'il doit y avoir débat !

Pourquoi la France est-elle si silencieuse ? Comment expliquez-vous cette absence de projet européen ?

● Il est vrai que nous ne sommes pas dans un moment porteur de la construction européenne. Le cafoillage institutionnel qui prévaut depuis dix ans, entre le sommet de Maastricht et celui de Nice, montre que, quand on manque d'idée claire sur ce que l'on veut faire ensemble, l'énergie se perd. Il manque une dynamique, un enthousiasme. L'Union européenne comptant désormais quinze Etats membres, elle est aussi plus difficile à gérer et

les politiques à mettre en place plus complexes. *L'affectio societatis* européen doit être revisité et clarifié surtout avec le grand élargissement qui se prépare. Aujourd'hui l'Europe se doit d'être un relais d'identité et de civilisation. L'UE doit être un échelon pertinent d'une gouvernance mondiale désormais nécessaire pour maîtriser la globalisation.

PROFOS RECUEILLIS
PAR HEDWIGE CHEVRILLON
ET OLIVIER GUEZ

**RADIO 101.1
CLASSIQUE**
101.1 - 101.1 - 101.1

Retrouvez notre invité
dans le journal de 19 heures
Toutes les fréquences sur le
www.radioclassique.com et au
08.36.68.12.80 (2,21 F/la minute)

PHOTO : LUYSSSEN